

Décret n° 2003-270 du 15 novembre 2003
portant nomination des membres de la Commission Technique
du Comité de Suivi de la Convention pour la Paix et la
Reconstruction du Congo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Convention pour la Paix et la Reconstruction du Congo ;

Vu le décret 2001-334 du 22 juin 2001 portant création, attributions et
organisation du Comité de Suivi de la Convention pour la Paix et la Reconstruction
du Congo ;

Vu le décret n°2001-441 du 24 Août 2001 rectifiant le décret n°2001-334
susvisé ;

Vu le décret n°2003 - 269 du 15 novembre 2003, portant modification des
dispositions du décret n°2001-441 du 24 Août, rectifiant le décret 2001-334 du
22 juin 2001 susvisé ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets
n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 07 juillet 2003 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des
des Membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont
nommées membres de la Commission Technique du Comité de Suivi de la
Convention pour la Paix et la Reconstruction du Congo au titre des Engagements
des 16 et 17 mars 2003 confirmant les dispositions des accords de cessez-le-feu
et de cessation des hostilités signés le 16 novembre à Pointe Noire et le 29
décembre 1999 à Brazzaville :

1- Colonel Casimir OMBERE

2- Colonel Emile NIOMBO

- 3- Commandant Paul OKEMBA
- 4- Monsieur Léon BEMBA
- 5- Monsieur Urbain BOUKONO BASSIMBA
- 6- Monsieur David MIAKANSAMA
- 7- Monsieur Jean-Pierre NGOUYA
- 8- Monsieur Roland MALONGA
- 9- Monsieur Sylvain Richard BINTSAMOU
- 10- Monsieur Jean Simon MPETTY
- 11- Monsieur Antoine KIYINDOU
- 12- Monsieur Eric SAMBA SAMBOUZ
- 13- Monsieur Guy Joseph LOUZIMBOU MOUNTISSA
- 14- Monsieur Joseph MAMPOUYA
- 15- Monsieur Gaston MAFOUTA - DIAMESSO
- 16- Monsieur Bernard BATARINGUE.

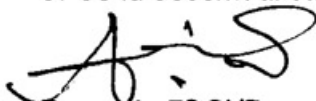
Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 15 NOV 2003


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'administration du territoire
et de la décentralisation,


François IBOVI

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget en mission,

Le ministre du plan, de l'aménagement
du territoire et de l'intégration
économique,


Pierre MOUSSA